

Réglementation

Temps 45'

Année 2010

Coef : 2

Question 1: (4 pts)

- Quelle est la durée de validité du certificat médical ?
- Qui délivre le certificat médical pour les passages des brevets FFESSM ?

Question 2: (3 pts)

- Qui délivre la qualification du niveau 5 de plongeur
- Qui permet son exercice au sein d'un club. Quelles sont ses prérogatives

Question 3: (3 pts)

- Quels documents faut-il nécessairement présenter pour pouvoir plonger dans un club affilié à la FFESSM.
- Au sein de la FFESSM à partir de quel âge peut-on pratiquer la plongée sous-marine ?
Un niveau 4 initiateur peut-il faire de l'enseignement aux plongeurs de bronze, argent, or en formation ?

Question 4: (5 pts)

- Quelles différences connaissez-vous entre la responsabilité civile et la responsabilité pénale ?
- Un plongeur niveau 4 peut voir peut-il être inquiété s'il déroge aux prérogatives des plongeurs qu'il encadre. Quelle(s) responsabilité(s) sont alors engagées ? Pourquoi ?

Question 5: (3 pts)

- Quelles sont les prérogatives du plongeur N4 en regard de ses différentes fonctions.

Question 6 : (2 pts)

- Quelle est la constitution minimale du bureau d'une association lois 1901.
Qui vote à l'assemblée générale du département, de la région, de la fédération ?

Réglementation (corrigé)

Temps 45'

Année 2010

Coef : 2

Question 1: (4 pts)

- Quelle est la durée de validité du certificat médical ?
- Qui délivre le certificat médical pour les passages des brevets FFESSM ?
12 mois pour les adultes, 6 ou 12 pour enfant de moins de 12 ans suivant avis du médecin fédéral, 6 mois pour la compétition
Médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou d'hyperbarie.

Question 2: (3 pts)

- Qui délivre la qualification du niveau 5 de plongeur
- Qui permet son exercice au sein d'un club. Quelles sont ses prérogatives
Qualification délivrée par un MF1 ou BEES1 licencié qui doit être contresignée par le président du club.
Fonction de Directeur de plongée en exploration

Question 3: (3 pts)

- Quels documents faut-il nécessairement présenter pour pouvoir plonger dans un club affilié à la FFESSM.
- Au sein de la FFESSM à partir de quel âge peut-on pratiquer la plongée sous-marine ?
Un niveau 4 initiateur peut-il faire de l'enseignement aux plongeurs de bronze, argent, or en formation ?
Licence, certificat médical et niveau de plongée.
8 ans.
Oui, jusqu'à 5m.

Question 4: (5 pts)

- Quelles différences connaissez vous entre la responsabilité civile et la responsabilité pénale ?
- Un plongeur niveau 4 peut voir peut-il être inquiété s'il déroge aux prérogatives des plongeurs qu'il encadre. Quelle(s) responsabilité(s) sont alors engagées ? Pourquoi ?
Responsabilité civile : Réparation des dommages (corporels, matériels ou moraux) dont on est responsable.
Responsabilité pénale : Sanction par l'état (amende, prison) pour une infraction à des lois ou règlements.
La responsabilité civile peut être couverte par une assurance, la responsabilité pénale
La responsabilité pénale peut être engagée en cas de non respect de la loi, et cela même s'il n'y a pas d'accident (mise en danger de la vie d'autrui. La responsabilité civile peut être engagée en cas de dommage à autrui, faute de l'auteur du dommage et lien de causalité entre la faute et le dommage

Question 5: (3 pts)

- Quelles sont les prérogatives du plongeur N4 en regard de ses différentes fonctions.
Selon l'Arrêté de 1998 modifié 2000 intégré au code du sport

Question 6 : (2 pts)

- Quelle est la constitution minimale du bureau d'une association lois 1901.
Qui vote à l'assemblée générale du département, de la région, de la fédération ?

Un Président et un trésorier

Le président du club ou son représentant.